

COMMUNE D'ETOURVY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le premier avril à 20 h 00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LHOMME, Maire.

Présents :

Mmes : Catherine GOVIN, Marie-Christine PORTIER, Christelle SEURAT

MM. : Dominique LHOMME, Sylvain JESSIONESSE, Bruno BERGE, Michel BOUCHÉ, Laurent BRAGUE, Dominique FOURMEAUX.

Absents excusés : Mme SERVAIS Sandrine, M. ROYER Michel

Monsieur Sylvain JESSIONESSE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 18 Février 2022. Monsieur Laurent Brague demande à revoir le point concernant les gouttières de l'église. Ce point sera revu lors des questions diverses. Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Maison Saunier-Hugot : choix des entreprises pour la réalisation des travaux et des missions Contrôle et Sécurité.

1) Rénovation d'une maison en gîte : Rapport d'analyse du résultat des appels d'offres et choix des entreprises

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à la commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 07 Février 2022 pour l'ouverture des plis concernant les travaux de rénovation d'une maison d'habitation en gîte, le conseil municipal a décidé de déclarer le lot N° 8 - plomberie/chauffage infructueux et de lancer une nouvelle consultation. Il a également décidé que l'ensemble des lots serait retenu lors de la réunion du conseil municipal suivante. Une nouvelle consultation a été lancée le 3 Mars 2022 pour le lot infructueux N° 8 avec une remise des plis pour le jeudi 17 mars 2022.

La commission d'appel d'offres s'est à nouveau réunie le jeudi 24 Mars 2022 pour l'ouverture des plis.

Après étude de l'ensemble des propositions reçues, et suite à la proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal retient à l'unanimité les entreprises suivantes :

- **Lot N° 1 - Gros œuvre** : Entreprise GOVIN pour un montant de 71 541.70 € H.T. soit 85 850.04 € T.T.C.
- **Lot N° 2 - Charpente** : Entreprise GOVIN pour un montant de 17 359.10 € H.T. soit 20 830.92 € T.T.C.
- **Lot N° 3 – Couverture** : Entreprise GOVIN pour un montant de 24 620.20 € H.T. soit 29 544.24 € T.T.C.
- **Lot N° 4 – Menuiseries alu** : Entreprise Miroiterie du FOULTOT pour un montant de 38 280.00 € H.T. soit 45 936.00 € T.T.C.
- **Lot N° 5 – Menuiseries bois** : Entreprise LOYER pour un montant de 37 209.69 € H.T. soit 44 651.63 € T.T.C.
- **Lot N° 6 – Plâtrerie** : Entreprise AM'CO pour un montant de 32 544.68 € H.T. soit 39 053.61 € T.T.C.
- **Lot N° 7 – Electricité** : Entreprise ASSIER pour un montant de 25 607.00 € H.T. soit 30 728.40 € T.T.C.
- **Lot N° 8 – Plomberie chauffage** : Entreprise ERTI pour un montant de 37 500.00 € H.T. soit 45 000.00 € T.T.C.
- **Lot N° 9 – Revêtements de sols** : Entreprise O.L.M. pour un montant de 14 424.00 € H.T. soit 17 308.80 € T.T.C.
- **Lot N° 10 – Peinture** : Entreprise DURAND pour un montant de 13 395.00 € H.T. soit 16 074.00 € T.T.C.

Ce qui représente un montant total des travaux de 312 481.37 € H.T. soit 374 977.64 € T.T.C.

2) Choix des entreprises pour la mission contrôle technique et SPS

Dans le cadre de la rénovation d'une maison gîte, il est nécessaire de recourir à un prestataire pour les missions contrôle technique et SPS. 3 entreprises ont été consultées et 2 ont répondu.

Le Conseil Municipal, après analyse des offres, à l'unanimité, retient le bureau d'étude DEKRA INDUSTRIAL SAS de TROYES pour :

- La mission SPS pour un montant de 2 480.00 € H.T.
- La mission Contrôle technique pour un montant de 3 810.00 € H.T.

Résultat des offres CEE, certificats d'économie d'énergie

Dans le cadre de la rénovation d'une maison gîte, il est possible de percevoir des subventions Certificats d'Economie d'Energie pour les travaux suivants :

- Isolation d'un plancher
- Menuiserie
- Isolation des murs
- Isolation du plafond
- VMC (ventilation mécanique contrôlée)
- Système de chauffage

La prime calculée à ce jour est de 8 101.20 € T.T.C. et une convention sera signée afin d'en fixer le montant définitif avec la SAS PMSE de Narbonne.

Compte de gestion du receveur 2021

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Lhomme Dominique, déclare que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Compte administratif 2021

Après s'être fait présenter les comptes de l'année 2021, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité par 8 voix pour le compte administratif (le Maire n'ayant pas pris part au vote) qui se résume ainsi :

Fonctionnement :

Excédent fin 2020 reporté :	+ 201 963.06 €
Recettes de l'exercice :	+ 187 036.21 €
Dépenses de l'exercice :	- 148 437.11 €
Excédent de fonctionnement fin 2021 :	240 562.16 €

Investissement :

Excédent antérieur reporté :	+ 46 679.53 €
Recettes de l'exercice :	+ 25 530.29 €
Dépenses de l'exercice :	- 37 269.19 €
Excédent d'investissement fin 2021 :	34 940.63 €

Excédent global fin 2021 : 275 502.79 €.

L'état théorique de la trésorerie fin 2021 était d'environ 129 000.00 €, celui fin 2020 était de 132 000 €. Le remboursement du prêt court terme pour les travaux de rénovation de l'église de 110 000.00 € a été remboursé en mars 2022.

Affectation du résultat 2021

Le compte administratif du budget principal de l'exercice 2021 présente un excédent de fonctionnement de 240 562.16 €, et un excédent d'investissement de 34 940.63 €. En tenant compte des restes à réaliser de 9 705.00 € en dépenses d'investissement, le conseil municipal décide, par 9 voix pour, d'affecter le résultat 2021 de la façon suivante :

Affectation au compte 1068 :	0.00 €
Ligne 002 : Excédent reporté :	240 562.16 €

Vote du taux des 4 taxes communales, des subventions et du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal, décide de maintenir pour 2022 les taux des taxes directes locales comme suit :

Taxes	Bases d'imposition	Taux votés	Produits attendus
Taxe Foncière (bâti)	132 800	40.24 %	53 439 €
Taxe foncière (non bâti)	45 500	29.00 %	13 195 €
C.F.E.	12 600	16.81 %	2 118 €
Total			68 752 €

VOTE les subventions suivantes aux associations par 9 voix pour :

- Anciens d'AFN : 40 €
- Amicale des sapeurs-pompiers : 550 €
- Foyer Rural Etourvy animation : 305 €
- Coopérative scolaire Etourvy : 100 €
- Syndicat viticole du sud barrois : 40 €
- Foyer Rural de Grand Secteur : 1 200 € (pour la participation à la prise en charge des frais d'électricité et de location de la salle des COOP mise à disposition des associations.

VOTE le budget primitif 2022 (budget principal) par 9 voix pour qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

- Recettes : 390 236 €
- Dépenses : 329 491 €

Excédent prévisionnel au 31.12.2022 : 60 745 €

Section d'investissement :

- Recettes : 307 320 €
- Dépenses : 307 320 €

VOTE du budget annexe 2022- DOMAINE SAINT GEORGES ET SES ANNEXES par 9 voix pour qui se résume ainsi :

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 28 089 €
- Recettes : 30 500 €

Section investissement

- Dépenses : 374 000 €
- Recettes : 374 000 €

CM du 1^{er} avril 2022

Choix du prestataire financier pour la réalisation de prêts, moyen terme et court terme pour le dossier Saunier-Hugot

Dans le cadre des travaux de rénovation du gîte, il est nécessaire de recourir à un emprunt moyen terme pour financer le reste à charge entre les dépenses et les subventions accordées ainsi qu'un prêt court terme dans l'attente de percevoir les subventions. 2 propositions ont été reçues. Le conseil municipal décide de retenir l'offre du crédit agricole aux conditions suivantes :

- Prêt moyen terme de 70 000.00 € sur une durée de 15 ans au taux de 1.44 %, échéance annuelle, frais de dossier 150 €.
- Prêt court terme de 200 000 € dans l'attente de recevoir les subventions sur une durée de 24 mois au taux de 0.77 %, frais de dossier de 0.15 % du montant sollicité.

Dossier assainissement non collectif

Dans le cadre de l'opération groupée pour la rénovation des assainissements individuels, 39 dossiers ont été acceptés à ce jour. Une deuxième tranche devrait regrouper entre 20 et 25 dossiers supplémentaires.

Concernant les bâtiments communaux, une demande d'aide financière a été déposée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux concernant les installations du Domaine Saint Georges.

Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de 40 % sur un montant retenu de 78480.00€ H.T. soit 31 392.00 €.

Une convention avec l'Agence de l'Eau sera signée pour formaliser cet accord.

Les travaux doivent être réalisés dans un délai de deux ans à compter de la notification de la subvention.

La réfection de deux assainissements a été prévue au budget 2022 : celui pour les travaux de la cantine scolaire et celui pour la halte randonneurs.

Bureau de vote pour les élections présidentielles

Le bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 Avril 2022 est établi ainsi :

8 H 00 à 10 H 45	BOUCHÉ Michel	FOURMEAUX Dominique	BERGE Bruno
10 h 45 à 13 h 30	BRAGUE Laurent	SEURAT Christelle	GOVIN Catherine
13 h 30 à 16 h 15	PORTIER Marie- Christine	JESSIONESSE Virginie	SERVAIS Sandrine
16 h 15 à 19 h 00	JESSIONESSE Sylvain	ROYER Michel	LHOMME Dominique

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Orientation de la Politique de l'Eau (COPE)

Le Conseil d'Orientation de la Politique de l'Eau qui regroupe 5 communes (Chaserey-Etourvy-Villiers le Bois, Quincerot et Trichey) s'est réuni le 15 mars dernier pour l'élaboration de son budget. Les représentants du SDDEA ont informé les membres du COPE des dépenses d'investissement obligatoires à partir de l'an prochain :

- Pour la mise aux normes des différents ouvrages (châteaux d'eau et réservoirs : 64 000 €) sur décision de l'Agence Régionale de la Santé.
- Pour les études destinées à l'instauration d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable : 8 593 € par an pendant 5 ans
- Remplacement des compteurs et branchements : 25 000 €
- Etudes préalables aux travaux : 4 583 €

Ces travaux seront financés par un prêt de 90 000 €. Les recettes correspondant au volume d'eau facturé représentent environ 88 000 € par an. Compte-tenu de ces éléments, il est donc nécessaire d'augmenter le prix de l'eau à compter de 2023 de 0.30 €/m³. L'abonnement passera également de 95 € à 99 € H.T.

Transports scolaires

La région Grand Est prend en charge le coût du transport scolaire correspondant à 1 aller et retour par jour.

Concernant le transport méridien, la Région Grand Est propose de prendre en charge les charges fixes correspondant à l'immobilisation du véhicule (environ 12 000.00 €). La part correspondant aux kms parcourus soit 1589.74 € devrait être financée par le syndicat scolaire. Toutefois le syndicat de ramassage scolaire de Chaource fait part de sa décision de prendre en charge ce coût.

Informations et questions diverses.

- **Fleurissement** : Il est prévu de réaliser les plantations pendant les vacances scolaires. Il faudra prévoir l'achat de terreau et autres éléments (anneaux en béton,...)
- **Gouttières église** : Suite à la remarque de M. Laurent brague, la possibilité de déboucher les descentes des gouttières de l'église par le bas devra être étudiée ce qui pourrait éviter la nécessité d'utiliser une nacelle.
- **Remarques sur le vote du budget** :
Ne sont pas prévus :
 - Le démoissage des toitures des bâtiments communaux
 - La pose d'un ou deux robinets le long de l'allée centrale du cimetière. Dans ce cadre un devis sera demandé pour la réfection de l'allée centrale dans le cadre de l'accessibilité en plus du devis pour la pose de robinets.
- Il conviendrait également de prévoir l'entretien du matériel communal
- Date à définir pour la formation premiers secours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30.

Le Maire
M. LHOMME Dominique